



Chers parents,

La Loi Blanquer, dite « école de la confiance » est actuellement discutée au Parlement. Si elle devait être adoptée, la qualité du service public enregistrerait une dégradation significative.

Quelques exemples de ce qui changerait avec cette loi :

Des écoles primaires et des collèges réunis dans des superstructures ?

L'Assemblée nationale souhaite la création d'établissements réunissant 1^{er} et 2nd degré avec la suppression des directeurs d'écoles qui deviendraient des adjoints du chef d'établissement au collège. Le Sénat milite pour un statut hiérarchique du directeur d'école : sous la pression, ces deux hypothèses pourraient être évacuées du texte de loi. En toile de fond, le ministère demeure constant dans sa volonté de réduire le nombre des écoles. Dans la Loire, en 10 ans, nous sommes passés de 550 à 450 écoles : cette tendance s'amplifierait.

Ecole obligatoire à 3 ans : le budget des écoles publiques impacté :

actuellement 97% des enfants sont scolarisés dès l'âge de 3 ans. Les mairies financent le matériel des écoles maternelles publiques et elles rémunèrent aussi les ATSEM. Avec cette loi, les mairies devront financer aussi les écoles maternelles privées ce qui accroîtra encore les moyens matériels et humains de ces écoles au détriment des écoles publiques et ce, sans garantir une meilleure mixité sociale.

Un enseignement au rabais : les élèves méritent mieux :

des étudiants (dès la 2^{ème} année de licence) pourront assurer les remplacements et prendre en charge les élèves à la place des professeurs des écoles. Le ministère prévoit de recruter 9000 contractuels (enseignants non formés) : 3000 à chacune des 3 prochaines rentrées.

Les parents d'élèves dans le viseur :

Au sein des écoles, les parents doivent être des partenaires pour permettre des relations apaisées. Or, les propositions du Sénat envisage le lien famille / école sous l'angle de la répression et de la discrimination : interdiction de l'accompagnement des sorties scolaires pour les parents portant des signes religieux ostensibles, ainsi que la suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme.

Réagissons ! Cette loi ne prévoit rien sur les besoins réels de l'école publique : baisse de effectifs (et pas seulement en CP/CE1 en éducation prioritaire), professeurs correctement formés, accueil des élèves en situation de handicap dans de bonnes conditions, À

La Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) Intersyndicale enseignante (SNUipp/FSU, Se-UNSA, SGEN-CFDT, SNUDI-FO, Sud éducation, CGT éducation) appellent toutes les écoles de la Loire à se mobiliser pour dire non à la dégradation de la qualité de l'école publique.

Comme des centaines d'autres en France, notre école rejoint le mouvement ! Nous organisons un rassemblement le _____ à partir de _____ h _____ devant l'école.

Soyons nombreux à participer !